



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE (CQP APS)

→ Références réglementaires

- ✓ CQP APS :
Articles L611-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure, Décret du 6 septembre 2005, Arrêté du 12 juillet 2012.

→ Pré-requis

- Ne pas être frappé d'incompatibilité au Bulletin n°2 du casier judiciaire.
- Savoir lire et écrire, comprendre et parler le français et savoir compter.

→ Qualification

- Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité en cas de réussite à l'examen final sous l'autorité d'un jury officiel.

→ Durée

- 140 heures.

→ Périodicité

- Aucune.

→ Nombre de participants

- 12 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- Installations techniques et pédagogiques d'un centre de formation agréé par la CPNEFP.

PUBLIC VISE

- Toute personne postulant à un emploi d'agent de sécurité, ne justifiant pas des équivalences requises par la réglementation pour se voir délivrer la Carte Professionnelle obligatoire.

OBJECTIFS

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de gérer les événements en temps réel, d'assurer la sécurité des personnes et des biens conformément aux réglementations applicables à la profession, et d'obtenir le certificat à l'issue de l'examen.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Module juridique

- Environnement juridique de la sécurité privée :
 - Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application.
 - Connaître les dispositions utiles du code pénal.
 - Application de l'article 73 du code de procédure pénale.
 - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques.
 - Respecter la déontologie professionnelle.

→ Module stratégique

- Gestion des premiers secours :
 - Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours.
- Gestion des risques et des situations conflictuelles :
 - Savoir analyser les comportements conflictuels.
 - Savoir résoudre un conflit.
- Transmission des consignes et informations :
 - Savoir transmettre des consignes.
 - Réaliser une remontée d'informations.

→ Module gestion des risques

INNOPREV SAS

6, rue du Parc 74100 Annemasse

www.innoprev.com Tel.: 09.88.99.99.59

"Enregistré sous le numéro 82740290274

"Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'ETAT"

SAS au Capital variable de 10000€ - Siret : 79984297600018

- Gestion des risques :
 - Connaître les risques majeurs.

- Connaître les risques électriques.
- Initiation au risque incendie.
- Maîtriser la gestion des alarmes.
- Protéger le travailleur isolé.

➔ **Module attitude professionnelle**

- Maîtriser les techniques d'information et de communication.
- Préparation d'une mission.
- Savoir transmettre les consignes et les informations.

➔ **Module gestion des conflits**

- Gérer les conflits.
- Application du code de procédure pénal dans le cadre des missions de l'APS.

➔ **Module technique**

- Surveillance et gardiennage :
 - Savoir accueillir et contrôler les accès.
 - Maîtriser un poste de contrôle de sécurité.
 - Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes.
- Événementiel :
 - Gestion de l'événementiel.
 - Inspection visuelle et palpation de sécurité.
- Télésurveillance et vidéoprotection :
 - Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance.

Note

Le programme de formation est celui défini par l'Arrêté du 10 juillet 2012.